



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2019

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAUX – Jean Jacques LEBERT – COLLINET Eric

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 16 Septembre 2019 paru sur le site le 18 Septembre 2019.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des *arbitres* et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

RAPPEL REGLEMENT JEUNES FOOT A 11

Article 9 : Matches remis -Terrains impraticables

Règlement relatif au report de match pour terrain impraticable en période hivernale et hors période hiver « voir circulaire d'application sur le site du DMF rubrique documents »

Il ne sera accordé qu'un seul report pour un même match, si celui-ci devait être reporté une 2^{ème} fois la rencontre sera systématiquement INVERSEE ou jouée sur un terrain de repli (*proposé par le club recevant*) de préférence synthétique, et ce, afin d'éviter l'application de l'article 10 de ce règlement.

Article 10 - Classements

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

- 1. Les matches de la 1ère phase non joués à la date du 22 décembre 2019 seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 point)**
- 2. Les matches de la 2ème phase non joués à la date du 15 juin 2020 seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 point)**

Catégorie U14

TIRAGE 1^{ER} TOUR COUPE LOXAM ACCESS U 14 DU SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

ARGONNE FC – MOURMELON
SEPT SAULX – ST BRICE COUR
ASPTT CHALONS – BIGNI/SAU
SILLFERY FC – FAGNIERES ES
RS STE ANNE 3 – TINQUEUX CHAMP FC 1
SEZANNE SA – ESTERNAY US
DIZY US – MONTMIRAIL 1
WITRY LES REIMS – REUIL FC
PIERRY/MOUSSY – RS MURIGNY FP
BAZANCOURT – RS CHRISTO
AY CS – STADE DE REIMS 2

EXEMPTS : CERNAY /BE /LA ET LES 10 CLUBS R 3 U 14

PAS QUALIFIES : TINQUEUX CHAMP FC 3 – COTE DES BLANCS 2 – ST MARTIN LA VEUVE 2

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 17 Septembre de MONTMIRAIL déclarant FORFAIT GENERAL

Pour son équipe 2 U 14 D 2 GR C –

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de Montmirail.

FORFAIT

Journée du 14/09/2019 – U 14 D 2 Gr C – Match 51436.1 – Mourmelon – Asptt Chalons
Forfait de Mourmelon
Frais de dossier 30 e à la charge de Mourmelon.

Catégorie U16

TIRAGE 1^{er} TOUR COUPE GROUPAMA U 16 DU DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019

SOMSOIS/BI/SAU – SERMAIZE US
AY CS – REIMS CHRISTO
EPERNAY TURCS – MOURMELON
ST MARTIN S/ PRE – REUIL FC
DORMANS SC – FAGNIERES ES
FISMES VESLE – BETHENY FC
RS MURIGNY FP – ST BRICE COUR
CERNAY BER LV – TINQUEUX CHAMPAGNE FC
BAZANCOURT – RS SIREs
NORD CHAMPAGNE – RS NEUVILLETTE JAM 1

EXEMPTS : ASPTT CHALONS ET LES 12 CLUBS R3 U 16

PAS QUALIFIES : CORMONTREUIL FC 2 – DIZY US 2 – WITRY LES RS 2 – RS
NEUVILLETTE JAM 2
R ST ANNE 3 – MONTMIRAIL/SEZANNE RC 2

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 20 Septembre de COUVROT
déclarant FORFAIT GENERAL
Pour son équipe U 16 D 2 GR B –

La section,

Prend acte et regrette cette décision
Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de Couvrot.

Catégorie U18

TIRAGE 1^{ER} TOUR COUPE LOXAM ACCESS U 18 DU SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

SERMAIZE US – BIGNI/SAU
ASPTT CHALONS – TINQUEUX CHAMPAGNE FC
DORMANS SC – OIRY US
AY CS – EPERNAY TURCS

EXEMPTS : BETHENY + LES 12 CLUBS RS U 18

PAS QUALIFFIES : DIZY US 2 – TAISSY AS 3

FORFAIT

Journée du 14/09/2019 – U 18 R 3 – Match 51025.1 – Fagnières Es – Fismes Us
Forfait de Fagnières
Frais de dossier 30 e à la charge de Fagnières.

Journée du 14/09/2019 – U 18 R 3 – Match 51030.1 – Vitry Fc – Witry les Reims
Forfait de Vitry Fc
Frais de dossier 30 e à la charge de Vitry FC.

L'ANIMATEUR

Jean Jacques LEBERT

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEAU

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne
(<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS